

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 01 Décembre 2016*

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

De présents : 13

De votants : 13

Date de convocation

23/11/2016

L'an deux mille seize, le 1<sup>er</sup> Décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Étaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COURTOIS Martine, FONTANEL Didier, LASSALE Frédéric, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain, MAS Maurice.

Absents excusés : Bertrand CARRIER

Secrétaire de séance : Sylvain MALBERT

Ordre du jour

- 1) Présentation de l'étude du plan d'eau par le syndicat Célé Rance.
- 2) Renouvellement des lampes à vapeur de mercure tranche 2.
- 3) Demande de subvention pour voyage scolaire
- 4) Compte rendu des réunions pour la fusion communautaire.
- 5) Questions diverses

## **1°) PRESENTATION DE L'ETUDE DU PLAN D'EAU PAR LE SYNDICAT CELE RANCE:**

Deux techniciens, messieurs Nicolas TOURNIER et Sylvain DUPETIT MAGNEUX présentent les résultats de l'étude confiée au cabinet CEREG dont le coût est supporté par la communauté de communes.

Dans le Cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le Syndicat mixte du Bassin Rance et Célé a lancé en 2015 une opération groupée de restauration de la continuité écologique sur la Rance, le Bervezou , le Veyre, et le Célé dans lequel est intégré le plan d'eau de Cassaniouze dont l'existence légale n'est pas reconnue (comme l'ensemble des ouvrages réalisés entre 1960 à 1980).

Le plan d'eau de Cassaniouze connaît aussi des problèmes quantitatifs et qualitatifs, débit d'alimentation faible (5l/sec en période d'étiage) limitant le renouvellement de l'eau et augmentation de la température de l'eau pouvant atteindre 7,3°. Ainsi, le SmbRC a lancé en 2016 une étude sur le plan d'eau de Cassaniouze avec le contenu suivant :

- Etat des lieux et diagnostic de la situation actuelle (usages, milieux aquatiques) ;
- Définition de scénarios d'aménagements ;
- Réalisation des dossiers avant-projet et projet des aménagements retenus ;
- Elaboration du dossier réglementaire loi sur l'eau.

Cette étude, financée par la Communauté de Communes, a été confiée au prestataire CEREG Ingénierie. A l'issue des 2 premières phases, le bureau d'études a proposé plusieurs scénarios d'aménagement du site.

**1°) Le statu-quo :** solution qui ne peut être retenue en raison de la dégradation du milieu aquatique et de l'état des aménagements vieillissants avec le risque de la mise en demeure d'application des nouvelles normes par les pouvoirs publics.

**2°) La mise en place d'une dérivation avec conservation du plan d'eau :** Ce scénario consiste à recréer un lit naturel du CELE tout en conservant une partie du plan d'eau séparée du ruisseau par une digue à créer. Cette solution ne peut difficilement être retenue car elle se heurte toujours au problème du débit estival notamment en période d'étiage où il ne pourra pas être prélevé d'eau dans le ruisseau avec les conséquences qui ne manqueront pas d'en découler.

**3°) La suppression totale du plan d'eau :**

Ce scénario consiste à supprimer totalement le seuil du plan d'eau afin que le CELE retrouve son lit naturel sur tout son itinéraire. Divers travaux seront nécessaires et permettront de restaurer la continuité écologique ainsi qu'une zone humide fonctionnelle au niveau de l'assiette de l'étang.

Bien évidemment cette solution doit s'accompagner de divers aménagements tels qu'un sentier de randonnée, une aire de pique-nique, des pontons et passerelles sur le Célé, des micro-mares. L'agence régionale de santé ayant trouvé la qualité de l'eau à peine moyenne, la baignade ne pourra être conservée. Par contre la réalisation d'une piscine classique est envisageable.

L'étude financière réalisée montre des coûts très différents :

-Le statu- quo implique un autofinancement de 158.160 €

-la dérivation laisserait à la commune une charge de 215.600 €

-Seule la suppression du plan d'eau ne coûterait rien à la commune, les aides des divers financeurs pouvant atteindre 100%

Le COPIL du 04 Novembre 2016 auquel participaient le cabinet CEREG, le syndicat CELE RANCE, la Fédération de pêche, les services de la DDT, la Chambre d'Agriculture du Cantal, le CPIE Haute-Auvergne, DREAL Auvergne Rhône-Alpes, ONEMA SD du Cantal, l'Entente Interdépartementale du Lot et les représentants de la commune ont validé la suppression du plan d'eau.

Dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la commune pourrait bénéficier, pour ce scénario d'effacement, d'aides financières majorées (100 %) pour la réalisation des travaux et d'un appui technique du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé. Une délégation de maîtrise d'ouvrage pourrait être confiée au syndicat.

Le montant total des travaux d'effacement des deux ouvrages et des travaux de réaménagement paysager du site s'élèverait à 595 400 € TTC. Si le projet est retenu dans l'appel à projet, la totalité de la dépense pourrait être prise en charge par l'Agence de l'Eau

Après délibération à l'unanimité le conseil décide de suivre l'avis du COPIL en date du 4 novembre 2016.

## **II°) RENOUELEMENT DES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE Tranche 2 :**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des engagements pris antérieurement le nombre de lampes à changer cette année est de 10 dont 6 pour le village du Prat, le tout pour un montant TTC de 6148 € dont 50% sont subventionnés soit 3074.00 €.

## **III°) VOYAGE SCOLAIRE:**

Monsieur le Maire informe le conseil que le personnel enseignant de l'école a décidé d'organiser pour les enfants de l'école un voyage découverte en milieu naturel au bord de la mer d'une durée de 3 jours. Le coût de ce voyage est de 220 € par enfant ; l'association des parents d'élèves participe financièrement à cette opération.

Le conseil municipal est sollicité pour une demande de subvention exceptionnelle pour ce voyage. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 1000 € à inscrire au budget 2017.

## **IV°) COMPTE-RENDU DES REUNIONS POUR LA FUSION COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la fusion des 4 communautés de communes qui vont constituer la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne intervient le premier janvier 2017. L'élection du bureau en charge de la gestion de cette communauté est prévue pour le 19 Janvier 2017. Ce nouveau conseil sera composé par un conseil de 70 membres, les communes de moins de 1000 habitants sont représentées par 1 membre et ont un suppléant. Pour ces communes ce sont les maires qui siègent au conseil communautaire et les premiers adjoints sont leurs suppléants sauf désistement de ces derniers. Pour CASSANIOUZE Michel CASTANIER siègera donc au conseil communautaire, son suppléant sera Jean- Pierre BOULANGER.

Une réunion des conseillers communautaires des 4 anciennes communautés de communes est prévue à CASSANIOUZE pour le 06 Décembre à 20H30 à la salle multi-activités. Le cabinet KLOPFER présentera l'aspect financier de cette fusion.

## **V° QUESTIONS DIVERSES:**

### **a) Réunion inter-communes pour un éventuel regroupement des écoles :**

Michel CASTANIER signale que l'inspecteur d'académie souhaite rencontrer les maires des communes de CALVINET, CASSANIOUZE et MOURJOU pour exposer les conditions de la création d'un regroupement pédagogique intercommunautaire entre ces 3 communes. Cette réunion aura lieu à CALVINET le lundi 5 Décembre, Monsieur le Maire sera accompagné de Marie Jeanne LEYBROS et de Jean Pierre LISSORGUES.

**b) Demande de Subvention DETR :**

Il est précisé au conseil que la date limite pour les demandes de subvention DETR est fixée au 10 Janvier 2017. Le conseil après en avoir délibéré décide de solliciter une subvention pour la restauration et l'accessibilité de l'église du Prat.

Cette opération s'inscrit dans un plan d'ensemble de rénovation et mise en valeur de tout le village du Prat avec entre autres enfouissement des réseaux.

**c) Demande de réduction de la facture d'eau :**

Le conseil est informé de la demande faite par un usager pour obtenir une réduction sur sa facture d'eau en raison d'une fuite après compteur. Le conseil considérant qu'une réduction significative a été consentie l'exercice précédent et que l'usager n'a pas fait procéder à la réparation de cette fuite, refuse d'accorder une nouvelle réduction et maintient le montant de la facture à recouvrer.

**d) Contrôle des installations de sécurité par la société SOCOTEC :**

Le conseil décide de faire contrôler des installations de sécurité de la salle multi-activités par la société SOCOTEC.

**e) Cérémonie de vœux 2017**

Elle aura lieu le 15 Janvier 2017 à l'issue du concert, en collaboration avec le club des séniors auquel la traditionnelle galette sera offerte.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 Heures.

LE MAIRE  
Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE  
Sylvain MALBERT

LES MEMBRES